



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Les Chantiers du Pays Martégal
- Côte Bleue**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues
Ce rapport contient 11 pages

Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Chantiers du Pays Martégal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'absence d'un dispositif suffisamment élaboré de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 29 mai 2009

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Joëlle BOUCHARD
Directeur de Mission



Alain L. GENOT
Président du Directoire

**ASSOCIATION LES CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE**

DOCUMENTS LEGAUX

EXERCICE DU

01.01.2008 au 31.12.2008

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

LIBELLE	ACTIF				PASSIF		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2008	EXERCICE AU 31/12/2007	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2008	EXERCICE AU 31/12/2007
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	FONDS PROPRES		0.00
Immobilisations corporelles	57 830.77	39 647.56	18 183.21	28 371.52	Reserves	-138 521.54	-27 432.14
Immobilisations financières	1 722.12	0.00	1 722.12	1 722.12	Report a nouveau	184 232.73	-111 089.40
TOTAL 1	59 552.89	39 647.56	19 905.33	30 093.64	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
ACTIF CIRCULANT					Subventions investissement renouvelables	4 379.36	0.00
Stock de marchandises	1 418.16		1 418.16	0.00	Subventions investissement non renouvelables	13 770.91	24 779.09
Fournisseurs avances et acomptes	0.00		0.00	170.39	TOTAL 1	63 861.46	-113 742.45
Clients et comptes rattachés	9.20		9.20	450.32	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Créances fiscales et sociales	2 205.13		2 205.13	1 262.97	Provisions pour risques	23 337.50	20 271.50
Autres créances	271 370.24	0.00	271 370.24	212 989.95	Provisions pour charges d'exploitation	0.00	0.00
Disponibilité	117 938.88		117 938.88	268.08	TOTAL 2	23 337.50	20 271.50
TOTAL 2	392 941.61	0.00	392 941.61	215 141.71	FONDS DEDIES		
COMPTES A REGULARISER					- sur subvention fonctionnement	0.00	0.00
Charges constatées d'avance	498.79		498.79	3 003.10	-sur autres ressources	0.00	0.00
Charges à étaler	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL 3	0.00	0.00
TOTAL 3	498.79	0.00	498.79	3 003.10	DETTES FINANCIERES		
					Dettes financières	91 000.00	117 675.39
					Dépôts de garantie reçus	0.00	0.00
					TOTAL 4	91 000.00	117 675.39
					DETTES D'EXPLOITATION		
					Avances et acomptes reçus	49.12	0.00
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 543.42	35 468.93
					Dettes fiscales et sociales	129 325.87	157 212.43
					Autres dettes	52 103.36	20 102.65
					TOTAL 6	222 021.77	212 784.01
					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	13 125.00	11 250.00
TOTAL ACTIF	452 993.29	39 647.56	413 345.73	248 238.45	TOTAL PASSIF	413 345.73	248 238.45

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

LIBELLE	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008		2007
	PAR POSTE	PAR NATURE	PAR NATURE
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 493 301.74	1 019 395.27
Production vendue de biens et services	91 511.46		
Production immobilisee	0.00		
Subvention d'exploitation	1 401 689.82		
Reprises sur provision et transfert de de charges	100.46		
Autres produits de gestion	0.00		
CHARGES D'EXPLOITATION		1 308 377.83	1 137 297.29
Achats sur stock en cours			
Variation de stock	-1 418.16		
Achats autres approvisionnements	45 019.43		
Autres achats et charges externes	27 181.85		
Impots et taxes et versements assimilés	46 112.00		
	0.00		
Salaires et traitements	907 363.69		
Charges sociales	266 210.58		
Autres charges	418.04		
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	0.00		
	17 490.40		
RESULTAT D'EXPLOITATION		184 923.91	-117 902.02
PRODUITS FINANCIERS		0.00	
Autres interets et produits	0.00		
CHARGES FINANCIERES		5 644.58	3 441.03
Interets et charges	5 644.58		
RESULTAT FINANCIER		-5 644.58	-3 441.03
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		179 279.33	-121 343.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 317.32	10 477.27
Subvention recue	0.00		
Produits sur exercices anterieurs	2 309.14		
Quote part subvention viré au résultat	11 008.18		
Reprises sur provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 363.92	223.62
Charges de gestion courante			
Cout de cessions			
Dotations exceptionnelles	8 363.92		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 953.40	10 253.65
TOTAL DES PRODUITS		1 506 619.06	1 029 872.54
TOTAL DES CHARGES		1 322 386.33	1 140 961.94
RESULTAT NET COMPTABLE		184 232.73	-111 089.40

ASSOCIATION "CHANTIER DU PAYS MARTEGAL"

ELEMENT numero	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	INFORMATIONS	
		PRODUITES note numero	NON PRODUITES N/S ou N/A
	A REGLES ET METHODES COMPTABLES	X	
	Methode d'evaluation	A1	
	Calcul des amortissements et des provisions	A2	
	Changements de methode		
	Dérogations		NA
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle		NA
	B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
	Etat de l'actif immobilise	B1	
	Etat des amortissements	B2	
	Etat des provisions	B3	
	Etat des échéances des créances et des dettes	B4	
	Informations et commentaires sur:		
	01 Elements relevant de plusieurs postes du bilan		NA
	02 R évaluation		NA
	03 Frais d'établissement		NA
	04 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	05 Fonds commercial		NA
	06 Interets immobilises		NA
	07 Interets sur éléments de l'actif circulant		NS
	08 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	09 Avances aux dirigeants		NA
	10 Produits a recevoir	B5	NA
	11 Charges a payer	B5	
	12 Charges et produits constatés d'avance	B6	
	13 Charges a répartir sur plusieurs exercice		NA
	14 Composition du capital social		NA
	15 Parts bénéficiaires		NA
	C ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
	Credit bail		NA
	Engagements financiers		NA
	Dettes garanties par des suretés réelles		NA
	Identité des société-mères consolidant les comptes de la société		NA
	Liste des filiales et participations		NA
	Rémunération des dirigeants	C11	
	Informations concernant les contributions volontaires	C12	
	Effectif	C13	
	Droit Individuel à la Formation	C14	
	Indemnités de départ à la retraite	C15	
	D AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS		
	Divers elements significatifs		NA
			NA

FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2008 comptabilise dans ses produits la subvention FSE 2007 pour un montant de 117 K€. En effet, cette subvention n'avait pu être comptabilisée sur l'exercice précédent car la commission d'attribution, n'avait pas encore instruit cette demande de subvention lors de la clôture des comptes 2007.

A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), à savoir :

- respect du principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

A1- Méthode d'évaluation

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

A2- Calcul des Amortissements et Provisions

A2.1. Les Amortissements

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..
Leur durée est de 3 ans.

A2.2. Les Provisions

Les provisions pour créances douteuses et débiteurs divers résultent d'une étude au cas par cas .

B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

NATURE	01/01/2008	augmentation	diminution	AU 31/12/2008
Immobilisations incorporelles				
frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
matériel et mobilier divers	53 594.68	4 236.09	0.00	57 830.77
matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
cautions	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	53 594.68	4 236.09	0.00	57 830.77

B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	AU 01/01/2008	dotation	reprise	AU 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	25 223.16	14 424.40	0.00	39 647.56
TOTAL	25 223.16	14 424.40	0.00	39 647.56

B3 ETAT DES PROVISIONS

La provision pour risques et charges correspond à un litige avec l'URSSAF lié à des cotisations dues de 2005 à 2008

NATURE	AU 01/01/2008	dotation	reprise	AU 31/12/2008
Pour charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour risques	20 271.50	3 066.00	0.00	23 337.50
Pour immobilisation financière	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	20 271.50	3 066.00	0.00	23 337.50

B4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
ETAT DES CREANCES			
Stock	1 418.16	1 418.16	
Sur fournisseurs avances	0.00	0.00	
Sur clients	9.20	9.20	
Etat -charges sociales	0.00	0.00	
Débiteurs divers			
avance sur salaire	2 205.13	2 205.13	
Subventions collectivités	271 370.24	271 370.24	
autres débiteurs	0.00		
charges constatées d'avance	498.79	498.79	
TOTAL 1	275 501.52	275 501.52	0.00
ETAT DES DETTES			
Découvert bancaire	91 000.00	91 000.00	
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	
Avances et acomptes reçus	49.12	49.12	
Fournisseurs et comptes rattaches			
sur immobilisations	13 594.67	0.00	13 594.68
sur effets a payer	0.00	0.00	
sur biens et services	26 934.95	26 934.95	
sur factures non parvenues	13.80	13.80	
Personnel rémunération due	0.00	0.00	
Personnel congés payes	31 901.06	31 901.06	
Personnel autres charges	77 885.41	77 885.41	
Sécurité sociale et autres	19 539.40	19 539.40	
sur congés payes	0.00	0.00	
Etat -T.V.A.	0.00	0.00	
Etat - impôts société	0.00	0.00	
Etat-autres impôts	47 807.33	47 807.33	
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	4 296.03	4 296.03	
Produits constatés d'avance	13 125.00	13 125.00	
TOTAL 2	326 146.77	312 552.10	13 594.68

B . COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

B5 - Charges à payer et Produits à recevoir

B5.1 -Charges à payer : 103 543.82 Euros

Elles sont d'exploitation pour 4 296.03 €, fiscales pour 47 807.33 €, et au titre des congés payés pour 51 440.46 € .

B5.2 -Produits à recevoir : 6 177.24 Euros

Ils sont d'exploitation et concernent le CNASEA.

B6 - Charges et Produits constatés d'avance

B6.1. Charges constatées d'avance : 498.79 Euros

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2009.

B6.2. Produits constatés d'avance : 13 125.00 Euros

Ils sont d'exploitation et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

C . ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

C11- Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

C12- Informations concernant les contributions volontaires

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues met à disposition à titre gratuit les locaux.

C13- Effectif

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 67 salariés, 11 contrats à durée indéterminée et 56 contrats à durée déterminée.

C14- Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 Décembre 2006 correspond à un volume de **312 Heures** «formation»

C15- Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Provisionné	Non Provisionné	Total
I. D. R		5 290 €	5 290 €

Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 1.60%,
- Le taux d'actualisation est de 5.10%,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 65 ans,
- Le taux de charges sociales est de 51%.



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Les Chantiers du Pays Martégal
- Côte Bleue**

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues
Ce rapport contient 3 pages

Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

A l'assemblée générale de l'association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

1 Conventions intervenues au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la SARL La Calèche

- Administrateurs intéressés :
 - Monsieur Yann Henri, administrateur de votre association et gérant de la Société.
 - L'association Les Chantiers du Pays Martégal, associé détenant plus de 10 % du capital de la SARL la Calèche.



- Nature et objet :

Votre association a établi un partenariat avec la SARL La Calèche de réparation de vélos.

- Modalités :

Une grille tarifaire a été établie en fonction de la nature des travaux et du temps de réalisation.

Au titre de l'exercice 2008, votre association a enregistré en produits un montant de €. 3 084.

Marseille, le 29 mai 2009



Joëlle BOUCHARD
Directeur de Mission

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A



Alain L. GENOT
Président du Directoire